Procès-verbal de la séance de l'Assemblée bourgeoisiale d'Icogne du lundi, 22 juin 2026 Séance N°1 - 2026

de 19H 15 à 19h 40
à la Salle des Abris de la Thoune

Président : M. Olivier Duchoud
Vice-Présidente : Mme Anne-Christine Rey-Gillioz

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Steve Morard
M. Frédéric Délèze

Excusés : Mme Anne-Christine Rey-Gillioz

Preneur du PV : Loïc Berset, secrétaire-caissier communal

13 bourgeoises et bourgeois sont présents, ainsi que les 4 membres du Conseil bourgeoisial.

Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

Chères bourgeoises, chers bourgeois,

Au nom de l'ensemble du Conseil bourgeoisial, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée bourgeoisiale appelée à se prononcer sur les comptes 2025 de la Bourgeoisie, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Avant d'ouvrir la séance, le Président rappelle que l'assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage et par publication sur le site internet de la commune. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, le Président informe que la séance est enregistrée dans sa totalité.

Le Président remercie les bourgeoises et bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de notre Communauté.

L'ordre du jour de ce soir est donc le suivant :

1. Nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2025. Approbation
3. Rapport du Président de la Commission bourgeoisiale. Lecture
4. Comptes 2025 de la Bourgeoisie. Lecture
5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle. Lecture
6. Comptes 2025 de la Bourgeoisie. Approbation
7. Divers

Aucune remarque n'étant formulée concernant l'ordre du jour, celui-ci est accepté.

Le Président excuse l'absence de Mme Anne-Christine Rey-Gillioz, vice-présidente, et désigne M. Loïc Berset, secrétaire-caissier communal, pour la rédaction du procès-verbal.

Point 1 : Nomination des scrutateurs

Le Président nomme M. Gérard Mayor comme scrutateur. Celui-ci accepte.

Point 2 : Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2025

Le procès-verbal du 15 décembre 2025 de l'assemblée bourgeoisiale était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'au guichet de l'administration communale.

Le Président demande si un membre souhaite une lecture complète ? Aucune demande de lecture complète n'est formulée.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, le procès-verbal est accepté. Le Président remercie Mme Marie-Eve Revey pour la rédaction du procès-verbal.

Point 3 : Rapport du président de la commission bourgeoisiale

Le Président donne la parole à M. Jean-Robert Mayor, président de la commission bourgeoisiale.

M. Jean-Robert Mayor va expliquer en quelques mots les travaux effectués en 2025. Il commence avec les travaux de la maison communale et bourgeoisiale. Des travaux réalisés par les entreprises Dessimoz et De Carlo.

Quelques gros travaux ont été entrepris sur la place de la Scie, notamment un agrandissement de l'espace, des pas japonais et une nouvelle pelouse. Ce printemps, ils ont également changé le bassin et terminé des détails au niveau du grill. L'année passée un bassin en pierre a été changé côté nord et ils vont changer le bassin en bois qui était très usés.

Au niveau des coupes en forêt, il y a eu pas mal de travaux qui ont été entrepris sous la décharge d'Icogne. Ils ont réussi à remettre en place la décharge et la place.

Il remercie l'Assemblée de l'avoir écouté.

Il demande s'il l'Assemblée a des questions ? Aucune remarque n'est formulée.

POINT 4 : COMPTES 2025 DE LA BOURGEOISIE

Le Président présente les comptes de fonctionnement :

Il explique que les comptes reflètent une année favorable pour la Bourgeoisie. Le budget prévoyait un excédent de revenus d'un peu plus de CHF 71'000.-, les comptes présentent finalement un résultat positif de CHF 173'043.84. Ceci s'explique notamment par la perception du dividende d'Icogne Energie SA qui a apporté un revenu complémentaire de CHF 231'000.-.

Le Président souligne que cette situation financière a permis de poursuivre plusieurs projets de valorisation de son patrimoine à travers des investissements.

Le Président passe à travers les grandes lignes du compte de résultat. Les charges de l'administration totalisent un montant de CHF 37'844.60, avec principalement l'achat de vin pour CHF 5'562.00. Les impôts sont à 14'962.85. Il souligne également qu'il y a pour la dernière année la contribution de frais d'assistance publique pour 1'000.-. Il rappelle qu'au budget 2026 ce montant est retiré.

Il passe ensuite au chapitre de l'économie publique avec des charges de CHF 102'378.33 pour des revenus de CHF 120'776.06. Il met en avant la sylviculture, le compte coupes, jardinages et assainissement pour CHF 101'945.58 et des recettes de ventes de bois pour un montant de CHF 23'593.33 et des subventions pour les assainissements des forêts de protection de CHF 97'114.73.

Il présente le point 9, finances et impôts avec des charges de CHF 115'082.82 et des revenus de CHF 307'573.33.

Et pour finir, avec des charges de CHF 255'305.55 et des revenus de CHF 428'349.39 pour un excédent de revenus de CHF 173'043.88.

Le Président demande s'il y a des questions ? Questions :

M. Gaston Bagnoud : Pourquoi les actifs ne sont pas amortis ? M. Christophe Cordonier de la fiduciaire de Crans-Montana SA explique que selon la nouvelle loi sur MCH2 qui prévoit que les actifs ne peuvent être amortis que chaque 5 ans et sur estimations d'un expert jusqu'à la valeur réelle. Le patrimoine financier ne peut pas être amortie. M. Gaston Bangoud explique que le couvert de la Scie est un investissement. Il demande pourquoi il n'est pas amorti ? M. Christophe Cordonier explique qu'ils ne peuvent pas amortir les investissements, il faut attendre 5 ans. Le patrimoine administratif peut être amorti, mais pas le patrimoine financier.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune remarque supplémentaire n'est émise.

Le Président passe ensuite au bilan qui totalise un montant de CHF 1'699'824.89, ce qui fait une fortune nette par bourgeois de CHF 14'055.-.

Point 5 : Rapport de la fiduciaire de contrôle

Le Président passe la parole à M. Christophe Cordonier de la Fiduciaire de Crans-Montana pour la lecture de rapport de l'organe de contrôle.

M. Christophe Cordonier donne lecture, mais pas en totalité, du rapport que les réviseurs ont établi à la suite de la révision des comptes 2025 de la Bourgeoisie d' Icogne.

Il explique que la révision a eu lieu dans les dispositions légales et conformément au mandat qu'il leur a été confié sur les comptes de la bourgeoisie d'Icogne comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements ainsi que l'annexe aux comptes.

Il souligne les responsabilités du Conseil bourgeoisial selon les dispositions légales. Il passe ensuite aux responsabilités de l'organe de révision.

Il explique qu'un collaborateur de la fiduciaire de Crans-Montana a participé à la tenue de la comptabilité, en revanche il n'a pas pris part à l'audit.

Il souligne que les comptes sont conformes aux prescriptions légales et recommande à l'Assemblée bourgeoisiale d'accepter les comptes 2025 de la Bourgeoisie d'Icogne tels qu'ils sont soumis.

Le Président remercie la fiduciaire de Crans-Montana pour l'excellent travail.

Point 6 : Comptes 2025 de la bourgeoisie : Approbation

Le président invite l'Assemblée à se prononcer sur l'acceptation des comptes 2025 de la Bourgeoisie d'Icogne et pose la question :

« Acceptez-vous les comptes 2025 tels que proposés ? »

Oui : **12**

Non : **0**

Abstention : **1**

Le Président annonce que les comptes 2025 de la Bourgeoisie sont approuvés tels que présentés à la majorité.

Point 7 : Divers

Le Président donne la parole à l'Assemblée bourgeoisiale pour les divers. Aucune remarque n'est formulée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président remercie, au nom du Conseil bourgeoisial, pour cette assemblée. Il passe ensuite la parole à Mme Nathalie von Dach pour la prière de clôture.

Mme Nathalie von Dach conduit ensuite la prière de clôture.

La séance est levée à 19h40.

Le Président	Le secrétaire communal
Olivier Duchoud	Loïc Berset